



Cercle d'Endraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'Ailleurs

LE PETIT GUIDE DE LA GÉNÉALOGIE



par Josiane AMIEL

Vous commencez vos recherches et vous ne savez pas comment faire pour trouver vos ancêtres inconnus, enregistrer vos données et les présenter dans un arbre généalogique. Vous trouverez dans ce document des conseils de base pour débiter, ainsi que quelques adresses de sites Internet dédiés aux recherches généalogiques en France.

Consacrez tout le temps nécessaire pour recueillir le maximum d'informations orales, écrites, photos, audio, vidéos... de vos anciens. Quand ils seront partis, vous aurez alors bien le temps d'étudier les documents et d'approfondir vos recherches mais plus jamais vous ne pourrez reposer la question que vous pas pris le temps de poser.

LES DEUX ASPECTS DE LA GÉNÉALOGIE

Généalogie ascendante : Ensemble de nos ancêtres directs : parents, grands-parents, arrière- grands-parents, etc.

Généalogie descendante Ensemble de nos collatéraux ou cousins qui sont les descendants des frères et sœurs de nos ancêtres directs.

JUSQU'OU PEUT-ON REMONTER ?

Tout dépend dans quel milieu vivaient vos ancêtres. Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles beaucoup d'entre eux étaient des paysans. Dans ce cas il est difficile d'aller au-delà des registres paroissiaux et registres notariés, c'est-à-dire le 17^{ème} siècle. Par contre, dans certains cas, tels que les familles nobles, bourgeoises, militaires, il est possible de remonter plus loin, surtout si ces familles ont participé à l'histoire.

DÉBUTER SA GÉNÉALOGIE

Retrouver les documents familiaux : Livrets de familles, contrats de mariage, successions, livrets militaires, demandes de naturalisation, photos, correspondances...

La mémoire orale : Poser le plus de questions possibles aux membres de la famille et surtout aux anciens, mais attention cependant aux fausses rumeurs !

Les cimetières : Pour les épitaphes et dans certaines communes les gardiens des cimetières peuvent donner des renseignements très utiles concernant les personnes qui ont été inhumées.

RECHERCHER LES ACTES

Pour les recherches généalogiques se situant en France

LES REGISTRES

Depuis 1792 : Registres d'état Civil

Les actes sont classés par tables décennales (sur des périodes de 10 ans) par catégorie d'acte et lettre alphabétique

ACTES PRINCIPAUX : **NAISSANCE – MARIAGE – DÉCÈS**

Avant 1792 : Registres paroissiaux catholiques ou B M S (Baptême Mariage, Sépulture) Etablis par les prêtres, depuis le XVI^e siècle (non classés)

ACTES PRINCIPAUX : **BAPTÊME - MARIAGE - SEPULTURE**

L'acte de mariage est celui qui apporte le plus de renseignements, aussi cette recherche est à passer en priorité.

Où consulter les registres ? Dans les Mairies, les archives départementales, sur internet, et chez les Mormons.

Les mairies

Consultation des registres sur place: Pour ne pas faire de démarches inutiles, contacter la mairie pour savoir si elle possède encore les registres qui vous intéressent, connaître les heures d'ouverture (dans les petites communes elles ne sont ouvertes que quelques heures par semaine)

Indispensable lors de vos visites: l'appareil photo numérique !

Demander d'un acte (état civil uniquement) :

Avant d'envoyer une demande contacter la mairie par téléphone pour leur demander comment procéder pour obtenir des actes. Aujourd'hui beaucoup de mairies de petits villages préfèrent envoyer les actes par e-mail.

Les employés de mairies n'étant pas dans l'obligation de vous envoyer un acte, ceci n'étant qu'un service rendu, il est indispensable d'être précis: donner la date exacte de l'acte et joindre une enveloppe timbrée pour la réponse (*Voir en annexe type de lettre destinée à la mairie*)

IMPORTANT Loi des 75 ans:

Les actes d'état civil de moins de 75 ans ne sont pas librement accessibles, Seuls les actes de décès et tables décennales hors N et M, peuvent être consultés sans aucun délai, il est possible cependant de se procurer un acte postérieur à cette date à condition de prouver que cet acte concerne un de vos ancêtres directs, en fournissant la preuve par le livret de famille.

Les archives départementales

Service public donc gratuit. Le centre des archives possède non seulement tous les registres d'état civil et BMS existants, mais, d'autres fonds qui peuvent être utiles pour combler les lacunes de l'état civil et des registres paroissiaux, par exemple, les registres notariés, les listes électorales, les recensements, les archives militaires, judiciaires, registres protestants, etc...

Chaque centre d'archives possède en général la liste des documents à la disposition du public

Indispensable lors de vos visites: l'appareil photo numérique !

Les Mormons

Les Mormons forment une communauté chrétienne qui a entrepris depuis près de 70 ans de microfilmer les registres dans le monde entier. Ces microfilms sont destinés à être stockés à Salt Lake City mais des copies peuvent être visionnées dans leurs églises appelées «Eglises de Jésus Christ des Saints des derniers jours». Service payant ou gratuit selon les départements. Aujourd'hui ils numérisent les registres qui sont accessibles gratuitement sur le site de Familysearch.

Internet : Registres en ligne

L'accès se fait par les sites des conseils généraux des départements.

Pour connaître la liste les départements qui ont leurs registres en ligne: www.geneawiki.com

Demander dans la rubrique « recherche » : **Archives départementales en ligne**, ce site permet également d'accéder directement aux sites des Conseils Généraux en cliquant sur le département.

Autre lien <https://www.geneanet.org/explore/beginners/post/archives-departementales-ligne/>

QUELQUES SITES DE GÉNÉALOGIE ET BASES DE DONNÉES

Conseils pour réaliser sa généalogie : www.geneawiki.com

FRANCEGENWEB Le portail de la généalogie www.francegenweb.org/

Ce site, très complet et entièrement gratuit comporte des bases de données diverses et pour chaque département, des renseignements divers, listes des associations, bases de données locales, des services d'entraides, etc.

LES BASES DE DONNÉES :
(la liste n'est pas exhaustive)
Elles peuvent être gratuites ou payantes.

BASES DE DONNÉES GRATUITES

GENEANET www.geneanet.org

Site essentiellement gratuit mais un service dit «Premium» donne accès à des outils plus performants. Comporte diverses données: arbres généalogiques, relevés d'actes et de registres notariés, actes en ligne, bibliothèque,, forums etc.

GENEABANK www.geneabank.org

Ce site comporte des relevés d'actes déposés par des associations.
La consultation des actes est gratuite pour les adhérents de ces associations.

BASES DE DONNÉES PAYANTES

FILAE.COM www.filae.com

Site commercial: Propose des relevés d'actes d'état civil et BMS, des arbres généalogiques, des archives généalogiques et historiques diverses

HEREDIS ON LINE www.heredis-online.com/fr/

Cette base comporte des relevés d'actes déposés par les associations et des arbres généalogiques
Certaines consultations sont gratuites d'autres sont payantes

LES BASES DE DONNÉES LOCALES :

Elles sont proposées par des associations pour un département donné.
Elles sont en général gratuites : voir sur FRANCEGENWEB la liste de ces bases par département

Quelle base de données choisir ?

Cela dépend du lieu où sont faites les recherches. Chaque base a ses particularités géographiques.

Certaines ont aussi des relevés dans des pays autres que la France

Les bases comportant des relevés d'actes, proposent sur leur site une carte de France de leurs relevés avec les communes qui ont été dépouillées.

Les arbres généalogiques en ligne permettent de retrouver des personnes avec qui l'on a des ancêtres communs, ce qui permet parfois d'avancer sur plusieurs générations.

Mais attention aux erreurs! Toujours vérifier les actes avant de les inclure dans votre arbre. Et n'oubliez pas de noter vos sources avec précision.

RECHERCHES PARTICULIÈRES

Les guides et conseils énoncés précédemment sont destinés essentiellement aux recherches effectuées en France et dans les familles catholiques (BMS)

Mais les recherches devront s'orienter parfois d'une façon différente :

Exemples : Dans les pays étrangers
 Dans des domaines spécifiques :
 Les religions (familles protestantes, juives...)
 Le domaine professionnel (archives militaires, judiciaires, ecclésiastiques),
 La noblesse, etc.

Il existe en librairie et sur internet des guides et sites spécialisés pour ces recherches particulières ainsi que de nombreux ouvrages destinés à la généalogie qui peuvent être très utiles pour vos recherches.

Quelques sites : www.archivesetculture.fr/
 www.librairie-genealogique.com/

Site de la Bibliothèque nationale de France : www.gallica.bnf.fr

RÉALISER UN ARBRE GÉNÉALOGIQUE

LES LOGICIELS : Plusieurs logiciels sont sur le marché, les deux principaux sont :

GENEATIQUE commercialisé par le C D I P www.cdip.com/
HEREDIS www.heredis.com/

Cependant sur certains sites, vous pouvez réaliser votre arbre en ligne, par exemple Geneanet ou Filae.com

PRINCIPAUX SIGNES ET ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES

Naissance	°ou o	Décès :	+ ou †	Père	P
Baptême	b	Inhumation :	(+) ou (†)	Mère	M
Mariage	x	Sans alliance :	s.a	Fils	Fs
Contrat de mariage	cm	Sans postérité :	s.p.	Fille	Fa
Divorce) (Témoin	t

VERS D'AUTRES CENTRES D'INTÉRÊT

Le seul intérêt de la généalogie n'est pas de « collectionner des individus » sur un arbre, mais de découvrir des domaines ou d'approfondir des connaissances qui sont liées à ces recherches, tels que :

- L'histoire, locale ou nationale
- L'origine des noms de familles,
- La vie quotidienne de nos ancêtres
- Les vieux métiers,
- Les cartes géographiques anciennes
- La paléographie etc

Mais aussi, rétablir certaines vérités familiales et en finir avec les fausses rumeurs, retrouver des cousins contemporains, grâce aux arbres généalogiques en ligne, apprendre que l'on a un ancêtre ou un cousin célèbre (<https://www.geneastar.org/>) font partie des nombreux attraits de la généalogie

LES ASSOCIATIONS

Elles jouent un rôle considérable, car, c'est grâce à elles que des bénévoles effectuent des relevés dans les mairies ou les archives pour le compte des généalogistes.

La plupart du temps, ces relevés sont diffusés sur internet via les bases de données, mais ils peuvent aussi être conservés dans leurs locaux pour consultation sur place.

Ce sont aussi des lieux d'entraide et d'échanges.

Beaucoup d'entre elles diffusent une revue où l'on peut retrouver toutes sortes de services d'entraide ainsi que des rubriques concernant l'histoire locale de la région.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE : www.genefede.eu

Modèle de courrier à envoyer aux mairies pour demande d'acte

NOM Prénom

Adresse

MAIRIE DE

Adresse

Date

Objet : demande d'acte

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de mes recherches généalogiques, je vous prierais de bien vouloir me faire parvenir la copie intégrale avec filiation de l'acte ci-dessous enregistré dans votre commune :

ACTE de (naissance, mariage ou décès)

NOM, Prénom de la personne ou des époux

DATE de l'acte

Vous trouverez ci-joint une enveloppe timbrée pour la réponse. [\(si l'envoi est fait par courrier postal, faire préciser lors de votre contact téléphonique\)](#)

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

Signature